

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2024/08

DATE DE
CONVOCACTION

29/03/2024

L'an deux mille vingt quatre
Le quatre avril à vingt heures trente,

DATE D'AFFICHAGE

29/03/2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 mars 2024 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

DATE AFFICHAGE DE
LA LISTE DES
DÉLIBÉRATIONS

09/04/2024

PRÉSENTS : Serge CASERIS, Aline BILLET, Didier KENISBERG, Olivier ROBERT, Christèle COLOMBIER, Achille CHOAY, Émilie DELAS, Éric FRANÇOIS, Sandrine MARCHAND, Claudette DOS SANTOS, Jean-Claude GUEHENNEC, Janick CHEVALIER, Suzy MAYNE, Cyriac MILLOT, Élisabeth GANDY, Paul BITAUD, Céline BRUISSON, Bruno PAUL-DAUPHIN, Sylviane COLLES, Michel MONTFERME, Patrick SCHMITT, Anne-Lise AUFFRET, Stéphane LEDOUX, Marc LAUG.

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Pascal CRINCKET donne pouvoir à Bruno PAUL-DAUPHIN, Martine POYER donne pouvoir à Aline BILLET, Laure MERY-BOSSARD donne pouvoir à Serge CASERIS, Françoise HALOT donne pouvoir à Anne-Lise AUFFRET

PRESENTS : 24

ABSENTE : Monique CARUSO,

VOTANTS : 28

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Achille CHOAY

OBJET : AFFECTATION ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2023 - VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances-équipements publics-voirie du 19 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT l'état de reprise anticipée du résultat visé par le receveur municipal ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ; à l'unanimité des suffrages exprimés (4 Abstentions :
S. LEDOUX, AL AUFFRET + pouvoir F. HALOT, M. LAUG)

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2024/08

1) **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 telle que :

RESULTATS 2023

Réalisation		Restes à réaliser
Fonctionnement	Investissement	Investissement

Recettes de l'exercice	8 132 012,10€	1 548 195,44€	907 129,34€
Dépenses de l'exercice	7 666 672,46€	3 275 202,72€	666 366,12€
Résultat de l'exercice 2023	=	=	=
Excédent	465 339,64€		240 763,22€
Déficit		- 1 727 007,28€	-
Résultat antérieurs 2022	+	+	
Excédent	1 300 000,00€	3 947 563,72€	
Déficit	-	-	
Résultat global	=	=	=
Excédent global	1 765 339,64€	2 220 556,44€	240 763,22€
Déficit global	-	-	-

Global

Excédent	4 226 659,30€
Déficit	

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2024/08

2) **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTATS 2023		
A	Solde de fonctionnement 2023	1 765 339,64€
B	Solde d'investissement 2023 (001)	2 220 556,44€
C	Solde des Restes à Réaliser (RAR) 2023	240 763,22€
D	Affectation obligatoire pour la couverture du besoin de financement (soit besoin à couvrir b et c) article 1068)	0,00
	Solde maximum disponible (soit a-d)	1 765 339,64€
E	Affectation complémentaire en section d'investissement (1068)	1 000 000,00€
	Report en section de fonctionnement (002)	765 339,64€
	Soit affectation totale en investissement (d+e) (1068)	1 000 000,00€

3) **DÉCIDE** d'affecter la somme de 1 000 000,00€ à la section d'investissement et de reporter la somme de 765 339,64€ en section de fonctionnement.



Pour extrait conforme,

Le Maire

Serge CASERIS